

ANNEXE 2 - GRILLE D'ÉVALUATION TECHNIQUE & FINANCIÈRE

Grille d'évaluation technique

Désignation des rubriques	Score
1. Expérience avérée de l'entreprise dans le domaine de manutention	30
• <i>Expérience de 01 à 03 ans</i>	10
• <i>Expérience de 03 ans et Plus</i>	20
2. Pertinence de la méthodologie de travail	20
3. Exécution prouvée de missions similaires	20
• <i>01 à 03 marchés similaires avérés</i>	10
• <i>Plus 03 marchés similaires avérés</i>	20
Total	70

Formule d'évaluation Financière

Elle sera évaluées en fonction des montants des soumissions. Des vérifications arithmétiques seront effectuées, en cas d'erreur, seuls les montants corrigés seront pris en compte.

Un soumissionnaire dont l'offre n'est pas retenue ne peut contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la préférence donnée aux propositions d'un concurrent ni être indemnisé de ce fait.

La partie commerciale sera évaluée sur 30 points suivant la formule suivante :

$$= \frac{\text{Score de la proposition } X}{\frac{\text{Score Max. Offre financière} * \text{Prix de l'offre la plus basse}}{\text{Prix de l'offre de } X}}$$

Les points d'attention pour l'analyse commerciale seront (i) hauteur du budget, (ii) clarté du budget (niveau de détail etc.), (iii) cohérence entre activités et budget, (iv) éligibilité des frais

L'évaluation finale, sera la combinaison de la note technique et financière, et l'entreprise la mieux disante sera retenue.